

# **COMMUNIQUE**

# Colombie : J-45 pour les Accords de paix ? Quels enjeux pour la question agraire ?

La signature des Accords de paix en Colombie est annoncée pour le 23 mars 2016. D'ici là, chaque semaine, le <u>Réseau France Colombie Solidarités</u> se propose de revenir sur chacun des 6 points à l'agenda des négociations et d'en analyser le contenu et les enjeux.

## Accord n°1: l'enjeu de la réforme agraire et de la question des terres

L'injuste répartition de terres est l'une des origines du conflit qui perdure depuis plus de 60 ans en Colombie. Les disputes pour le contrôle du territoire entre les différents acteurs armés n'ont fait qu'accroître les dynamiques d'accaparement de terres, faisant de la Colombie un des pays où la concentration foncière est la plus élevée au monde. Les négociations de paix à La Havane ont abouti à des propositions ambitieuses de réforme afin de restituer la terre aux paysans et de développer les zones rurales. Mais, dans le même temps, l'absence de remise en cause du modèle agraire productiviste et de la surexploitation des ressources extractives - au bénéfice notamment des entreprises multinationales - menace la réalisation effective de la paix dans les territoires.

#### **CHIFFRES CLES**

52 % de la terre appartient à 1,5 % de la population.
25 % de la population vit dans les campagnes.
6 à 7 millions d'hectares de terres spoliées durant le conflit, soit 15 % de la surface agricole

## Qu'est ce qui a été négocié sur ce point entre les FARC et le gouvernement ?

Le préaccord entre le gouvernement et les FARC, signé le 26 mai 2013, prétend engager une « transformation structurelle » des campagnes à travers la réalisation d'une réforme rurale intégrale qui aborde non seulement les questions d'accès à la terre mais aussi la garantie des droits fondamentaux des populations et communautés rurales longtemps marginalisées. Il est prévu :

- le renforcement des **Zones de réserve paysanne**, comme moyen de promouvoir l'économie paysanne et l'agriculture familiale;
- la création d'un **fonds de terres**, afin de favoriser la réinstallation des populations déplacées par le conflit et favoriser l'accès des paysans à la terre ;
- l'amélioration du cadastre pour répondre aux carences criantes en matière de formalisation de la propriété foncière;
- un ensemble de dispositions pour lutter contre les inégalités sociales, la faiblesse du système éducatif ou le manque d'infrastructures des territoires ruraux.

### Quelles perspectives?

Si l'accord de la Havane est très ambitieux et porteur d'espoir, la paix, pour qu'elle soit durable, doit se traduire par des améliorations palpables des conditions de vie des populations et la remise en cause de certains modèles existants. Plusieurs problèmes se dessinent déjà:

- La redistribution des terres engage trop peu le gouvernement qui ne sait toujours pas combien d'hectares et quelles zones seront concernés;
- Depuis le précédent de la Loi sur la restitution des terres adoptée en 2011, les paysans déplacés par le conflit n'ont récupéré qu'1 % de leurs terres et les défenseurs des

- droits de l'homme qui luttent pour leur retour sont\_de plus en plus menacés par les groupes armés.
- Plusieurs initiatives gouvernementales récentes promeuvent un modèle agraire productiviste et extractiviste (avec un accès facilité aux ressources énergétiques, minières et pétrolières) reposant sur la concentration foncière. Le gouvernement défend notamment la création de «Zones d'Intérêt de Développement Rural et Economique» par l'attribution de vastes territoires « non occupés » à des grands groupes de l'agro-industrie.

### Contacts presse

Olivier Lagarde - Coordinateur du RFCS - 06.58.17.58.82 - <u>reseaucolombie@gmail.com</u> Karine Appy - CCFD-Terre Solidaire - <u>k.appy@ccfd-terresolidaire.org</u> Camille Bosse - PBI France - <u>pbi.france@free.fr</u>